

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 238

Artikel: Participation : la limite de la voie constitutionnelle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027840>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Rouge et le Noir

A la veille des vacances, une commission d'experts a été mise, non pas confidentiellement, mais discrètement au travail. La presse a annoncé sa constitution dans une torpeur préestivale.

Et pourtant le sujet étudié la concerne au premier chef. Les experts doivent étudier les moyens propres à maintenir une presse diversifiée.

Ils ne travailleront même pas, de surcroît, dans le calme académique des travaux d'expertise. Le temps presse. Chaque jour accumule, pour les journaux menacés, les déficits. Les experts doivent trouver les moyens de prévenir les faillites. Or tous les créanciers n'attendent pas.

L'alliance

On sait que la presse socialiste alémanique, courageusement regroupée, connaît, malgré le tirage important de son édition commune, des difficultés financières. Mais, des journaux conservateurs, solidement installés au cœur de la Suisse, perdent eux aussi de leur substance. Difficultés conservatrices, difficultés socialistes, c'est assez pour qu'une majorité du Conseil fédéral s'émeuve. D'où les experts.

Quel remède ?

On connaît la complexité du sujet. Le subventionnement indirect (abaissement du prix du papier, réductions sur l'abonnement à l'ATS, tarifs postaux préférentiels) profite aux grands de la presse plus qu'aux petits. C'est comme les subventions aux gros et aux petits paysans.

Le subventionnement direct semble fort difficile. Quelle somme distribuer ? à qui ? Si la faiblesse du tirage justifie une subvention d'autant plus forte, il deviendrait rentable d'éditer un journal à exemplaire unique ; et puis, où commence la presse politique, où finit la presse d'opinion ?

Enfin, on voit mal le pouvoir subventionner (sur quelle base légale ?) les philippiques qui le

fustigeront. Curieuse perversion : allons, fouillez-moi pour mon argent. M. Furgler signera les chèques à la V.O.

Et les partis

Reste la solution suédoise : subventionner fortement les partis. Avec cet argent, les partis pourront faire vivre ou aider à faire vivre une presse. La pluralité des opinions étant reconnue comme une condition de la démocratie, l'Etat procure les moyens de l'expression de cette pluralité. Mais financer les partis, au-delà des frais engagés par eux pour le fonctionnement de la démocratie, c'est les bureaucratiser, et tuer le militantisme et le dévouement politique. De toute façon, il faudrait payer bien grassement les partis pour qu'ils aient les moyens de s'offrir une presse indépendante.

Au niveau de l'imprimé

Il n'est pas sûr que les idées imprimées ne se vendent plus. Mais le quotidien n'est pas l'unique support de l'expression politique. Le succès, impressionnant, de « J'achète mieux » démontre qu'un journal peut trouver preneur et acheteur s'il correspond à un besoin.

Mais surtout la presse n'est plus le seul véhicule des idées. Et les autres mass-media ? Il serait paradoxal de voir la Confédération dépenser de fortes sommes pour donner aux partis des moyens d'expression, alors qu'elle leur ferme partiellement la porte de la radio et de la télévision ; mieux, elle tolère une publicité payante, coûteuse, commerciale, lassante à la TV, faute de vouloir financer les programmes sur ses ressources propres ; mais elle aurait les moyens de faire vivre une presse écrite.

Ne serait-il pas plus logique de donner les minutes d'antenne TV cédées à la publicité commerciale aux livres courants de l'opinion publique et d'assurer par un financement direct les ressources de la TV.

On s'apprête à faire le contraire. C'est gribouille.

Les monopoles

Il est des journaux qui, de fait, sont, dans une région délimitée, en situation monopolistique. Lorsqu'ils ont atteint cette influence exceptionnelle, la législation sur la presse devrait les contraindre, sans rien enlever à leur liberté rédactionnelle et à leur choix politique, d'ouvrir leurs colonnes à toutes les tendances de la région qu'ils dominent.

En fin de compte, la solution n'est pas dans la « grosse galette ». De toute façon, la Confédération semble en être fort avare, ces temps-ci. Seulement, les experts vont découvrir qu'il faut courir au plus pressé et que la subvention, c'est le meilleur ballon d'oxygène.

Participation : la limite de la voie constitutionnelle

On pouvait considérer l'initiative de l'Union syndicale comme un peu creuse dans la mesure où le mot participation est vague.

La violence de la réaction patronale, dont certains porte-parole voyaient dans cette initiative une rupture de la paix du travail, avait donné toute sa portée au texte.

Le contre-projet du Conseil fédéral le confirme. Il enlève à l'initiative toute signification comme remise en question de notre ordre économique. Le Conseil fédéral refuse de porter atteinte à la priorité du droit des actionnaires ; le capital doit à ses yeux primer le travail ; il refuse de même de toucher aux pouvoirs de la technocratie qui dirige les entreprises. En un mot, il écarte toute participation aux décisions.

L'Union syndicale se dit déçue. Mais elle est obligée de composer, car la bataille devant le Parlement et devant le peuple ne s'annonce pas facile.

C'est la limite d'un exercice engagé seulement à coups de signatures. Sans action vigoureuse sur le terrain, dans les entreprises même, la majorité bourgeoise mènera le jeu.